

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE du 14 octobre 2025

convocation du 7 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, René GOBEAUT, Jean GRUMIAUX,
Dominique MULOT, Vincent SORET, Christophe LEROUX, Cyrille DESORMEAUX

Absents excusés :

Maud CADARIO pouvoir à Michel TRONEL

Absente : Madame Pauline DUPONT

Secrétaire de séance : René GOBEAUT

La Séance est ouverte à 20h30

1. Approbation du compte rendu du 9 septembre 2025

Après lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil par Mme le maire, le conseil municipal vote son approbation.

2. Délibération : Adhésion au contrat groupe du CDG27 pour l'assurance statutaire

Mme le maire informe que notre collectivité adhère au regroupement des assurances statutaires auprès du CDG27, la date d'échéance de notre contrat auprès de RELYENS se termine le 31 décembre 2025. Nous devons statuer sur le renouvellement pour les 4 prochaines années. Le CDG a choisi de nouveau RELYENS à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aussi, il est possible également de se rapprocher directement d'un assureur pour avoir une proposition tarifaire : nous allons faire des demandes auprès de GROUPAMA et AXA afin de faire un comparatif.

La délibération à prendre avant le 31 décembre, est donc reportée au prochain conseil.

3. Délibération : Maintien ou dissolution du CCAS au 31 décembre 2025

Mme le maire expose au Conseil Municipal la demande de la Trésorerie de Bernay, qui afin d'alléger les lourdes charges de confection des budgets et des comptes ne comportant pas d'opérations financières ou d'opérations significatives, la loi NOTRE du 7 août 2015 a supprimé l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Après dissolution du CCAS, la commune exerce directement les attributions auparavant dévolues au CCAS, et les comptabilise dans son budget principal.

Pour ce faire, la commune peut créer une commission d'action sociale, composée exclusivement de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal peut aussi créer un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures. Ce comité, présidé par un conseiller municipal désigné par le maire, n'a aucun pouvoir de décision mais peut effectuer un travail préparatoire proche du terrain.

Les membres du CCAS ont été consultés pour avis, leur souhait est de maintenir le fonctionnement actuel, le CCAS étant composé de membres élus, et pour moitié de membres extérieurs au Conseil Municipal ce qui apporte une expérience supplémentaire pour tout sujet social.

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité le maintien du CCAS.

4. Défense incendie hameau « Le boulay »

Afin de répondre à la réglementation de la défense incendie sur le hameau « Le Boulay », nous avons fait appel à deux sociétés VITTECOQ et LDTP pour nous faire une proposition financière pour l'aménagement et l'installation de deux poches d'eau de réserve incendie.

- Le devis de la société VITTECOQ s'élève à 16 939,60 € HT soit 20 327.52€ TTC.
- Le devis de la société LDTP s'élève à 21 914.00€ HT soit 26 296.80€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société VITTECOQ et autorise Mme le maire à signer le devis.

5. Devis nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la société GOUZE prestataire pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux n'est pas intervenue depuis septembre 2023, malgré plusieurs relances.

Un devis a été demandé auprès de la société LC NET (Heudebouville) : montant 742.68€ TTC

Un autre devis avait été demandé auprès de MELI PRO NET (Evreux) en 2024 pour un montant de 1156.20€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société LC NET et autorise Mme le maire à signer le devis.

6. Devis nettoyage toiture et mur de la mairie

Lors du précédent Conseil la proposition de prestation de JM COUVERTURE était incomplète : il manquait le devis pour la toiture (brossage, traitement anti-mousse, remplacement zinguerie, nettoyage gouttières) = 2870€. Le 1^{er} devis pour le traitement des murs s'élevait à 1885€ TTC.

La société FABRE de Louviers a effectué les quelques réparations d'urgence des toitures de l'école (montant 534€ TTC) ainsi que la mairie (montant de 276€ TTC).

La société FABRE nous déconseille de pulvériser du produit sur les ardoises : un brossage suffit pour enlever l'excès de mousse et ne pas blanchir la couverture. Notre agent municipal a déjà effectué le devant de la mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite favorable à la société JM COUVERTURE. Il va être demandé des devis pour la réparation, voir le remplacement des gouttières trouées.

7. Présentation classe de découverte

Madame Harmonie GAUTIER, enseignante de la classe des CM, propose cette année de partir du lundi 23 au vendredi 27 mars 2026 en classe de découverte sur le thème « La Seconde Guerre Mondiale ». Ils sont 10 CM1 et 5 CM2 soit 15 enfants. Ils seront accompagnés et encadrés par leur enseignante, 2 personnes adultes extérieures et 1 animateur sur place. Ils seront hébergés au centre Les Tamaris à Asnelles (14).

Le programme est composé de visites, (batterie allemande de Longues sur Mer, Cimetière Américain d'Omaha Beach, Cimetière Allemand de La Cambe et le musée du débarquement à Arromanches + le cinéma 360°). Une demi-journée sera dédiée à l'initiation au char à voile.

La participation financière de la commune sera de 2700€, somme déjà prévue au budget 2025.

8. Questions diverses

Nous avons sollicité la société Miroiterie Franconville et Leroy Fermeture pour le remplacement de la porte du garage de la mairie, avec un portillon intégré et une motorisation.

Le devis de Miroiterie Franconville s'élève à 5 961.90€

Le devis de la société LEROY Fermeture s'élève à 7589.47€.

Aucune décision n'a été prise en attente du prochain conseil ou sera fait état des dépenses déjà effectuées, et de prévoir une décision modificative au budget 2025 afin de couvrir la dépense d'investissement.

Travaux salle polyvalente : pour mettre en concurrence les devis que nous avons déjà en notre possession pour le chauffage et l'isolation, nous avons fait appel à la société Objectif15 pour le chauffage et la ventilation et la société JLA pour l'isolation. (Devis en attente).

Nous solliciterons aussi la société ANTE pour la partie électricité (éclairage et alimentation).

Intersection Route de Louviers/Route de la massue : madame le maire a rencontré messieurs MAVON et GUERIN de l'agence routière du Département de l'Eure pour trouver une solution afin de sécuriser l'intersection. Dans un premier temps un comptage va être installé Route de Louviers pendant une semaine. Des propositions ont été faites :

- Déplacer le panneau « croix de Saint André » au plus près de la voirie afin de mieux le visualiser,

- Déplacer le radar pédagogique au plus près de l'intersection.
Le compte rendu de la réunion va nous être transmis après analyse du comptage.
- La pose d'un miroir ne semble pas être envisagée par les services consultés.

Impasse du Coty : depuis l'effondrement dans le chemin communal, ce dernier a été balisé et un arrêté municipal a été affiché pour interdire la circulation aux abords depuis le 15 juillet 2025. Le trou est sous surveillance, il a été constaté aucune évolution.

Un organisme a été consulté pour une surveillance, le montant du devis s'élève à 1440€ TTC.

Cette surveillance peut être faite par nos soins, et il est décidé de combler le trou par des gravats. Une demande de comblement va être faite auprès de la société VITTECOQ, puisqu'elle va intervenir pour les travaux de terrassement pour l'installation des poches d'eau hameau Le Boulay.

Mare de Noyon : il est décidé de solliciter les sociétés MOUTIER et MARTIN Emmanuel pour établir des devis pour un enrochement afin de consolider les fondations du mur d'enceinte.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : mardi 25 novembre 2025 à 20h30. (Les dates annoncées restent prévisionnelles et sont confirmées par affichage de la convocation).
- Salon des Maires : 19 novembre 2025
- Tournée des communes voiries CDC : Jeudi 20 novembre 15h30 -17h
- Téléthon : organisé par les associations communales les 5, et 6 décembre 2025

➤ **La séance est levée à 00h00**